

La Présidente,

Sophie GAUGAIN

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE
En application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

D14	CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX DES SITES DES CENTRES D'ESSAIS DYNAMIQUES (CED 1 ET 2) ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS D'INTERVENTION TECHNIQUE INGENIERIE QSE - 03.03.2026
------------	--

Après avoir confié la gestion du Centre d'Essais Dynamiques situé à Le Pont de Vère – 61100 Caligny à un délégataire privé, le Syndicat Mixte Normand'Innov assure son exploitation de façon transitoire dans le cadre d'une régie autonome. En effet, Normand'Innov envisage de lancer très prochainement une procédure de concession en vue de confier la gestion du CED à un co-contractant privé.

Des prestations techniques d'ingénierie QSE sont nécessaires pour la poursuite de l'exploitation.

La personne occupant le poste avait été mis à disposition du précédent délégataire par une agence d'intérim, PROGRESSIS. Ce contrat avait été prolongé sur l'année 2025. Afin d'assurer la continuité du service, il convient pour NORMAND'INNOV de contracter un accord-cadre de prestations techniques d'ingénierie QSE avec le prestataire PROGRESSIS GE pour un montant maximum de 35.250 € HT sur la durée totale du marché.

Ce contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'au 30 septembre 2026.

La Présidente décide :

DE SIGNER l'accord-cadre de prestations techniques d'ingénierie QSE avec le prestataire PROGRESSIS GE aux conditions mentionnées.